



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE
DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Le Maire ouvre la séance à 18h30 en souhaitant une cordiale et chaleureuse bienvenue aux personnes présentes.

Présents :

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, GUERNÉ Clarisse, BOHLY Dominique, ERNY Christiane (arrivée à 18H45), ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjoints ; BARATA Daniel, DEKARI Souhil, DOUIMI Abderrahim, FRANCOIS Christine (arrivée à 19H00), GESSER-NEUNLIST Nicole, KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena, LONGATO Rémy, MISSLIN Sylvie, POLAT Ayten, SANCHEZ Olivier (arrivée à 18H50), STEINBACH Jean-Paul, STRIBY Patrick, SUTTER Philippe, VERMOT-DESROCHES Josiane.

Absents excusés et non représentés :

M. RAPP Jean

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Mme ANGSTHELM Suzanne, qui a donné procuration à M. DEICHTMANN Jean-Marc
Mme BASILE Stéphanie, qui a donné procuration à M. WELTÉ Martin
Mme CABORT Amel, qui a donné procuration à M. STRIBY Patrick
M. CARRETTE Marc, qui a donné procuration à M. ANDOLFATTO Denis
Mme FRANCOIS Christine, qui a donné procuration à M. DOUIMI Abderrahim
(jusqu'au point n° 2A)

Mme MEHESSEM Nathalie, qui a donné procuration à Mme ZAKRZEWSKI Valérie
Mme WAUTHIER Véronique, qui a donné procuration à M. SANCHEZ Olivier

Secrétaire de séance :

M. Jacques ROMON, Directeur Général des Services, assisté par Mme PAULUZZO Fanny, Adjoint administratif.

Presse : L'ALSACE et DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE

1 auditeur.



ORDRE DU JOUR

	PAGES
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2016.	104
2. Examen et approbation des Budgets Supplémentaires 2016.	
A. Budget principal Ville	105
B. Budgets annexes	
1. Parking Abbatucci.	108
2. Baux commerciaux.	109
3. Lotissement communal Kleinfeld	110
4. Production d'énergie photovoltaïque.	110
3. Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance des villes de Saint-Louis et Huningue 2016/2020.	111
4. A.D.A.U.H.R. – validation des statuts de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin et adhésion à cette agence	112
5. Subventions 2017 – versements d'acomptes	116
6. Décision budgétaire modificative – subvention à l'Office Municipal des Sociétés Patriotiques de Saint-Louis	116
7. Participations financières pour voyage scolaire	117
8. Affaires de personnel	

A. Demande d'intervention pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux	118
B. Convention d'accompagnement à un recrutement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	119
C. Modification du tableau des effectifs	120
9. Informations du Maire	--
10. Divers	--



En préambule à l'ordre du jour de cette séance, l'équipe nouvellement élue du Conseil Municipal des Jeunes se présente aux conseillers sous la conduite de leur coordinateur Stéphane FERRIGNIO.

Composé de huit membres, le Conseil Municipal des Jeunes présente ses projets pour l'année à venir :

- participation au Téléthon le 3 décembre 2016

- le projet « place de la paix » en partenariat avec l'Association Jeunes dans la Cité dans le cadre du Téléthon comprenant une collecte de jouets pour l'association Saint-Vincent-de-Paul, une exposition éphémère, un atelier chorale des enfants, une vente de bougies pour la paix au profit de l'association française de soutien aux victimes du terrorisme,

- d'autres projets seront également menés en 2017 comme la participation à l'opération « Haut-Rhin Propre » et « Charte citoyen » débuté en 2016.

Le Maire remercie les jeunes et les félicite pour leur engagement pris ainsi que leur ouverture et leur disponibilité au service des autres. Il leur souhaite une année riche en expériences et favorable à la réalisation de leurs projets.

Mme GUERNÉ fait remarquer la parfaite parité du groupe et souligne qu'une fille est pour la première fois « Maire junior » en la personne de Clara CIOL.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2016 est approuvé **à l'unanimité**.

2. EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2016

A. BUDGET PRINCIPAL VILLE

M. l'Adjoint **Denis ANDOLFATTO** présente le budget supplémentaire à l'assemblée en rappelant qu'il reprend les résultats et reports de l'année 2015, et qu'il tient également compte des dépenses et recettes encore à effectuer pour ajuster et compléter celles inscrites budget primitif qui n'ont pas fait l'objet de décisions modificatives, ceci pour être le plus près possible de la réalité.

Le document du Budget Supplémentaire se présente de la façon suivante :

Pour la section de fonctionnement

La colonne « propositions du Maire » reprend les dépenses et recettes supplémentaires.

Pour la section d'investissement

La même colonne (propositions du Maire) indique le cumul de la colonne reste à réaliser N-1 et les dépenses et recettes supplémentaires du BS

Le détail des comptes impactés par le BS en dépenses et recettes tant en section de fonctionnement que d'investissement figure sur les tableaux de synthèse qui vous ont été remis et présentés en séance de travail le 3 Novembre 2016.

Les mouvements financiers de ce budget sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (page 4 – Présentation générale)

Article 60 Achats et variation des stocks **- 23 000,00**
*Différents réajustements tenant compte de l'évolution jusqu'à fin d'année.
Concernant les fournitures stockées – 13 000,-, les fournitures de petits équipements
- 10 000,-.*

Article 61 Services extérieurs + 35 000,00

Différents réajustements entre autre la location d'un poste électrique pour les travaux entrepris au stade + 10 000,-des travaux prévus sur l'orgue de l'Eglise reportés en 2017 -15000,- un réajustement sur le compte réseaux + 40 000,-, des transferts sur de nouveaux comptes suite à la possibilité de récupérer la TVA sur certaines prestations concernant les dépenses d'entretien.

Article 62 Autres services extérieurs - 7 000,00

Réajustements concernant les honoraires – 5 000,-, les catalogues et imprimés – 5000,- le compte frais de gardiennage + 3000,- du fait du dispositif de sécurité qui nous est imposé.

Article 739 Reversement et restitutions sur impôts et taxes - 57 800,00

Régularisations concernant le prélèvement au titre de la contribution du redressement des finances publiques – 74 000,00 et le FPIC + 16 200.

Article 022 Dépenses imprévues + 150 327,32

Somme inscrite pour équilibrer le budget

Total général dépenses réelles de fonctionnement + 97 527,32

Chapitre 023 Virement section investissement +1 350 000,00

Total général de dépenses de fonctionnement +1 447 527,32

(soit 10,92% du total BP+DM 2016)

Recettes (page 4 présentation générale)

Chapitre 013 Atténuations de charges + 400,00

Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes + 47 100,00

Différents réajustements redevances concession + 4 100,-, PEV + 23 000,-, service jeunesse + 20 000,-.

Chapitre 73 Impôts et taxes - 149 000,00

Régularisation versement CA3F – 179 000,-, réajustement taxe droits mutation + 30 000,-.

Chapitre 74 Dotations et participations + 456 000,00

Régularisation dotation générale de fonctionnement + 131 000,-, dernier versement de la compensation de perte de base concernant la fermeture de Clariant + 325 000,-

Chapitre 75 Autres produits gestion courante + 30 000,00

Réajustements des revenus des immeubles+ 10 000,- ainsi que de la redevance d'HUNELEC + 20 000,-

Chapitre 77 Produits exceptionnels + 27 900,00

Pénalités de retard appliquées aux entreprises + 19 000,-, versement de l'AJC + 4 200,-, remboursements assurances suite à différents sinistres + 4 700,-

Total des recettes réelles de fonctionnement + 412 400,00

Résultat 2015 reporté (compte administratif) + 1 035 127,32

Total général des recettes de fonctionnement + 1 447 527,32

(soit 10,92% du total BP+DM 2016)

M. ANDOLFATTO précise qu'un virement vers la section d'investissement de 1 350 000 € a pu être effectué, compte tenu d'une hausse des dépenses de

fonctionnement de 97 527,32 € et d'une augmentation des recettes de 412 400 € essentiellement due aux 325 000 € de la compensation de pertes de base concernant la fermeture de CLARIANT et de la reprise du résultat 2015 de 1 035 127,32 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

M. ANDOLFATTO rappelle que les restes à réaliser année N-1 (2015) du Compte administratif ont déjà été incorporés dans le BS.

Dépenses (page 5 – Présentation générale)

Total Reste à réaliser n-1 Dépenses d'équipement	+ 12 137 000,00
Total BS chapitre 20 Immobilisations incorporelles	+ 59 800,00

Grenellisation du PLU +50 000,-, complément études stade + 10 500,-et différents réajustements.

Total BS chapitre 204 Subventions équipt versées (réajustements)	- 700,00
Total BS chapitre 21 Immobilisations corporelles	+ 903 700,00

Achat terrain rue de la Pyramide + 31 400,-, Achats prévisionnels de locaux vides au centre-ville, si opportunité pour redynamiser le commerce + 879 900,- ,annulation mobilier suite à 2ème classe non ouverte - 6 900,- et divers réajustements, concernant principalement les plantations -5000,- et le matériel de bureau (sonorisation salle du conseil) + 6900,- et autres comptes pour un total général de – 700,-.

Opérations équipement BS	- 915 400,00
--------------------------	---------------------

Des réajustements divers, pour les plus importants, chaufferie bois carré des séniors et nef de la petite enfance, suite au raccordement prévu avec la PUV, pour l'optimisation du chauffage dans nos 3 structures + 141 700,-, complément travaux au stade + 130 000,-, travaux de voirie pour anticiper le programme de 2017, rues concernées principalement Joffre et Schuman+ 803 800,-et divers réajustements pour – 160 100,- que vous retrouvez en page 16 des dépenses en opérations d'équipements.

Total des dépenses d'équipement (1)	+ 14 015 200,00
-------------------------------------	------------------------

Total Reste à réaliser n-1 Opérations financières	+ 15 000,00
Total BS opérations financières	+ 563 419,83

Taxe d'aménagement stade + 3 000,-, dépenses imprévues + 560 419,83 pour équilibrer la section d'investissement.

Total des dépenses financières (2)	+ 578 419,83
------------------------------------	---------------------

Total des dépenses réelles d'investissement (1+2)	+ 14 593 619,83
---------------------------------------------------	------------------------

Total BS chapitre Opérations patrimoniales	+ 150 000,00
--------------------------------------------	---------------------

Total général	+ 14 743 619,83
---------------	------------------------

Recettes (page 5 – Présentation générale)

Total Reste à réaliser n-1 Recettes d'équipement	+ 4 736 400,00
<u>Total des recettes d'équipement (1)</u>	+ 4 736 400,00
Total BS Taxe aménagement	+ 30 000,00
<u>Total dotations et excédents de fonctionnement capitalisés</u>	+ 4 249 700,00
Report excédent compte administratif 2015	
Total BS Produits de cessions d'immobilisations	+ 1 060 000,00
Vente de terrain Nexity 1 010 000, poste électrique et autres + 50 000	
 <i>Total des recettes financières (2)</i>	 + 5 339 700,00
Total des recettes réelles d'investissement (1+2)	+10 076 100,00
Virement de la section de fonctionnement	+ 1 350 000,00
Opérations patrimoniales	+ 150 000,00
Total des recettes d'ordre (3)	+ 1 500 000,00
Total des recettes (1+2+3)	+11 576 100,00
Excédent 2015 reporté (compte administratif)	+ 3 167 519,83
 <u>Total général</u>	 <u>+14 743 619,83</u>

M. ANDOLFATTO souligne qu'un complément d'autofinancement de 1 350 000 € qui provient du virement de la section de fonctionnement, ainsi que des recettes supplémentaires exceptionnelles provenant de la vente de terrain à Nexity (Eco-quartier) pour 1 010 000,- permettront de budgéter par anticipation les travaux de voirie 2017 et de prévoir, si le cas se présente des achats de locaux vides en centre-ville pour redynamiser le commerce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Supplémentaire de la Ville ainsi présenté par

24 voix Pour

4 Abstentions (Mmes CABORT et WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

B. BUDGETS ANNEXES

1. PARKING ABBATUCCI

M. ANDOLFATTO présente la section d'exploitation de ce budget annexe équilibrée à raison de 4 631,27 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles concernent le compte autres 6288 pour équilibrer le budget.

Les recettes quant à elles représentent un réajustement des recettes du parking pour un montant de 2 600 € ainsi que le résultat 2015 d'un montant de 2 031,27€ reporté du compte administratif 2015.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le déficit résultant du compte administratif 2015 d'un montant de 126,84 € a été compensé, du même montant, sur le compte 165 dépôts et cautionnements, en recettes, pour équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Supplémentaire par

24 voix Pour

4 Abstentions (Mmes CABORT et WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

Mme FRANCOIS entre en salle à 19H00.

2. BAUX COMMERCIAUX

M. ANDOLFATTO présente ce budget annexe dont la section d'exploitation est équilibrée à raison de **199 375,36 €** tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles réajustées concernent :

- le compte 6061 fournitures non stockable	3 000,00 €
- le compte 6156 maintenance	3 000,00 €
- le compte autres 6288 pour équilibrer le budget	193 375,36 €

Les recettes tiennent compte de la cessation d'activité de Gourmandes Latitudes avec effet au 1^{er} aout d'où une minoration de 10 000€ sur le compte 706 prestations de service, elles intègrent également le résultat du compte administratif 2015 209 375,36 €

Quant à la section d'investissement, page 3 et 4, les dépenses et recettes s'équilibrent à raison de 21 684,39 €

En dépenses les comptes 165 dépôts et cautionnements reçus 4 200 € et 2138 autres constructions 17 484,39 € sont mouvementés pour équilibrer le budget.

Les recettes intègrent le résultat du compte administratif 2015 soit 21 684,39 €

M. STRIBY intervient pour préciser qu'il a demandé l'état financier des locations de l'Espace Abbatucci. Il considère qu'il y a en la matière un problème majeur de concept, tout le rez-de-chaussée constitue un flop, les recettes ne rentrant pas. Il souligne que les sous-locations autorisées dans les baux constituent une aberration.

Le Maire répond qu'il s'agit d'affaires en situation de règlement judiciaire et qu'en l'état actuel des choses, aucune information ne peut être donnée en séance officielle tant que ces dossiers ne sont pas juridiquement réglés. Le Conseil disposera de toutes les informations dès que la situation aura été clarifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Supplémentaire par

24 voix Pour

4 Abstentions (Mmes CABORT et WAUTHIER, MM. SANCHEZ et STRIBY)

3. LOTISSEMENT COMMUNAL KLEINFELD

M. ANDOLFATTO présente ce budget annexe dont les principaux mouvements concernent :

En section d'exploitation

Dépenses

Total 23 260,81 €

Les comptes 605 achats de matériel pour 3 260,81€ et 605 achats de matériel pour 20 000€, ont été mouvementés pour équilibrer le budget.

Recettes

Total 23 260,81 €

Le compte 701 ventes de produit a été minoré de 20 100€ pour équilibrer le budget. Par ailleurs nous retrouvons l'affectation du résultat dégagé en 2015 43 360,81€ suite à la présentation en juin 2016 du compte administratif 2015.

Section d'investissement

Il n'y a pas de mouvements à signaler dans ce budget au niveau de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Supplémentaire par

26 voix Pour

2 Abstentions (Mme WAUTHIER et M. SANCHEZ)

4. PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

M. l'Adjoint **ANDOLFATTO** présente la section d'exploitation de ce budget annexe qui est équilibrée à raison de 28 477,53 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses réelles concernent le compte autres 6288 pour équilibrer le budget.

Les recettes quant à elles représentent le résultat 2015 reporté du compte administratif 2015

Quant à la section d'investissement le montant est de 72 412 € en dépenses comme en recettes

Les dépenses réelles ont été affectées sur le compte 2135 installations et aménagements pour équilibrer la section.

Les recettes quant à elles représentent le résultat 2015 reporté du compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce Budget Supplémentaire par

26 voix Pour

2 Abstentions (Mme WAUTHIER et M. SANCHEZ)

3. STRATEGIE INTERCOMMUNALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DES VILLES DE SAINT-LOUIS ET DE HUNINGUE 2016-2020

Mme GUERNÉ présente ce point en précisant d'emblée qu'il s'agit d'un travail au quotidien qui évolue sans cesse et dont le résultat se mesure par une paix sociale. Elle souligne le bon travail effectué par le Service Enfance Jeunesse en collaboration avec la Ville de Saint-Louis mais également avec les chefs d'établissements scolaires pour les aider dans leurs missions.

Aussi des aides aux devoirs sont organisées par le service au forum jeunes et des groupes de discussion pour adolescents sur des sujets divers tels que toxicomanie et radicalité sont encadrés par les animateurs du service.

Mme GUERNÉ souligne qu'il s'agit d'un véritable travail de l'ombre et qu'il faut constamment se remettre en question au gré des évènements.

Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention des Villes de Saint-Louis et de Huningue, signé en 2009 avec l'Etat, est arrivé à échéance.

Une nouvelle démarche d'élaboration de la Stratégie Intercommunale de Prévention de la Délinquance et de la Sécurité a été mise en œuvre.

Ce document de référence établit un partenariat entre les différents acteurs publics et privés qui interviennent en matière de prévention de la délinquance et de sécurité et fixe des objectifs ainsi que des actions à mener à Saint-Louis et à Huningue au cours des prochaines années.

Ce plan d'actions s'articule autour de huit thématiques :

- la prévention de la délinquance des mineurs en général,
- la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique,
- la prévention situationnelle,
- la prévention et la lutte contre les violences à l'école,
- la prévention dans les transports,
- la prévention de la récidive,

- la responsabilité des parents,
- la lutte contre les violences intrafamiliales.

Pour chaque axe, des actions concrètes ont été définies déclinées en «fiches-actions» indiquant les objectifs et les indicateurs d'évaluation.

Aussi est-il proposé de mettre en œuvre cette Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à Saint-Louis ainsi qu'à Huningue pour une durée de quatre ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve le contenu de la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance des Villes de Saint-Louis et de Huningue, 2016-2020, comme ci-dessus exposé,
- autorise Monsieur le Maire à la signer

Adopté à l'unanimité.

4. VALIDATION DES STATUTS DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN (ADAUHR) ET ADHESION A CETTE AGENCE

Monsieur le Maire expose :

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR), créée en 1984, est une régie personnalisée départementale depuis 2006, qui exerce son activité dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la construction, du patrimoine et de l'information géographique.

L'évolution réglementaire, liée à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe et à la transposition en droit français des directives européennes relatives à la commande publique, impose une modification de la nature juridique et des statuts de l'ADAUHR pour pérenniser son activité.

Les missions d'assistance et de conseil, apportées gratuitement par l'ADAUHR (car prises en charge par le Département) aux collectivités locales qui le souhaitent, reposaient sur la mise en œuvre de la clause de compétence générale du Département, abrogée par la loi NOTRe.

La suppression de la clause de compétence générale du Département, combinée à la nécessité de permettre à l'ADAUHR d'effectuer pour le compte du Département, mais également des communes et EPCI qui le souhaiteraient, des prestations dites « in house » (ou quasi-régie) au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 *relative aux marchés publics*, c'est-à-dire des prestations de service sans mise en

concurrence ni publicité préalable, ont conduit le Département à opter pour la transformation de sa régie personnalisée en une agence technique départementale, qui prendra la forme d'un établissement public.

Ces agences techniques départementales sont prévues par l'article L. 5511-1 du CGCT.

La transformation de l'ADAUHR en agence technique départementale, laquelle a été décidée sur son principe le 1^{er} juillet dernier par le Conseil départemental du Haut-Rhin, permettra à cette structure de pérenniser ses missions en conformité avec le nouveau cadre règlementaire.

Notre collectivité, sur la base de la présentation réalisée lors des rencontres avec les territoires organisées par le Conseil départemental en juillet 2016, et du courrier d'information qui a suivi, a d'ores et déjà fait part de son intérêt pour être partie prenante à cette évolution et ainsi adhérer à la future agence technique départementale.

Les statuts, dont une copie du projet est annexée au présent rapport, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017, sous réserve du caractère exécutoire des délibérations concordantes des membres créant l'agence.

Nous serons associés à plusieurs partenaires publics, dont le Département, au sein de cette structure.

La liste des membres fondateurs sera arrêtée lors de l'assemblée générale constitutive du nouvel établissement public. D'ores et déjà, de très nombreuses communes et EPCI, près de 200, ont fait part de leur accord de principe pour une adhésion à cette agence.

Par délibération du 7 octobre dernier, le Département du Haut-Rhin a, notamment :

- approuvé le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », et décidé en conséquence de l'adhésion du Département à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2017 ;
- décidé que ce nouvel établissement public se substituerait, par transfert, dans l'ensemble des droits et obligations précédemment souscrites par la régie personnalisée ADAUHR créée en 2005 par le Département du Haut-Rhin ;
- désigné les 12 conseillers départementaux amenés, aux côtés du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, à représenter le Département au conseil d'administration de l'ADAUHR, agence technique départementale.

Le rôle majeur de l'agence technique départementale dans le conseil et l'assistance aux collectivités rurales

La nouvelle agence aura pour rôle d'assurer, dans les domaines définis par ses statuts, une mission d'assistance et de conseil au profit des communes et EPCI ruraux, cette ruralité étant définie quant à elle en référence à l'article R 3232-1 du CGCT.

Ce faisant, l'ADAUHR assurera une mission d'intérêt général, véritable service public au profit des territoires ruraux.

Très concrètement, cette mission d'assistance et de conseil portera sur les analyses préalables relatives à un projet (opportunité et faisabilité du projet en amont des études opérationnelles) ou prendra la forme de conseils aux communes et EPCI ruraux dans l'exercice et la gestion de leurs compétences qui relèvent des domaines d'activité actuels de l'ADAUHR (et notamment l'assistance en matière d'application du droit des sols).

Cette mission, véritable service public apporté aux communes et EPCI ruraux qui ne disposent pas de moyens suffisants, sera intégralement prise en charge par le Département au titre de sa compétence en matière de solidarité territoriale et sera précisée dans le cadre d'une convention spécifique.

Présentation synthétique des statuts : missions, gouvernance, fonctionnement

Les projets de statuts qui vous sont soumis pour approbation précisent notamment :

- a) L'objet de l'agence (art 3) : il est précisé les domaines d'activité de l'agence ainsi que la nature des missions et prestations effectuées à savoir :
 - un socle de services communs rendus à tous les membres au titre de la mutualisation de moyens et de compétences, lequel pourra prendre la forme d'une veille juridique, de sessions d'informations, de formations ou de diffusion d'informations et d'analyses,
 - les missions de conseil et d'assistance effectuées au profit des communes et EPCI ruraux et prises en charge par le Département du Haut-Rhin au titre de la solidarité territoriale,
 - les prestations effectuées dans un cadre « in house » pour répondre aux besoins de ses membres, qui seront rendues à la demande de chacun, moyennant le paiement d'un prix,
 - les prestations effectuées au profit de tiers dans le champ concurrentiel et à titre onéreux (en réponse à une consultation), dans une limite inférieure à 20% de son chiffre d'affaires annuel (conformément à l'ordonnance précitée du 23 juillet 2015).

Les statuts précisent par ailleurs que l'ADAUHR exerce ses missions à titre onéreux dans ses différents domaines « opérationnels » (patrimoine bâti, aménagement et construction) jusqu'à la conduite d'opérations (cette dernière composante étant exclue), sauf dans l'urbanisme réglementaire où l'ADAUHR exerce clairement le rôle de bureau d'études.

En tout état de cause, il est prévu que l'ADAUHR n'exercera aucune mission de maîtrise d'œuvre au sens de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

- b) La qualité des membres (art.4 et 5) : peuvent être membres de l'agence, aux côtés du Département, les communes et EPCI haut-rhinois.
- c) Le montant de la contribution due par chaque membre : il sera fixé par le conseil d'administration de l'agence.
- d) La composition et le fonctionnement des instances de gouvernance, précisant notamment le rôle et le fonctionnement de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Sur ce point, la représentation des membres au conseil d'administration se fera en 5 collèges totalisant 23 sièges (art.11) :

- Un collège de représentants du Département (13 représentants), comprenant le Président du Conseil départemental ou son représentant et 12 autres élus,
- Un collège de représentants des communes rurales (5 membres)
- Un collège de représentants des communes urbaines (2 membres)
- Un collège de représentants des EPCI ruraux (1 membres)
- Un collège de représentants des EPCI urbains (2 membres).

Les statuts précisent également que le Président du Département ou son représentant est Président de droit du conseil d'administration de l'agence.

Au vu de ce qui précède le Conseil Municipal de Huningue, après en avoir délibéré décide :

- de prendre acte de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;
- de prendre acte du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;
- d'approuver le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre Commune à cette

nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1er janvier 2017 ;

- de désigner comme représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, Monsieur Dominique BOHLY, Adjoint au Maire chargé aux affaires techniques, à l'urbanisme et à l'environnement ;
- d'autoriser le Maire ainsi que tout autre conseiller municipal qu'il désignerait, à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

Adopté à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS 2017 – VERSEMENTS D'ACOMPTES

Monsieur l'Adjoint **ANDOLFATTO** expose,

Afin de faire face aux premières échéances de l'année et dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2017, il est proposé le versement d'acomptes au titre de l'exercice 2017 aux organismes suivants :

A. Association Familiale pour l'Enfance	100 000 €
B. CCAS	25 000 €
C. Amicale du personnel	80 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'accorder ces avances à valoir sur les subventions 2017,
- charge le Maire de ces mandatements.

Adopté par **27 voix Pour**
1 Abstention (Mme ERNY)

6. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE- SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SOCIETES PATRIOTIQUES DE SAINT-LOUIS

Madame l'Adjoint **Valérie ZAKRZEWSKI** expose :

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'Office Municipal des Sociétés Patriotiques (OMSP) de Saint-Louis, toujours présents sur Huningue à l'occasion des commémorations, d'un montant de 500 € (motif : remplacement de leur drapeau).

Dans cet esprit, je vous propose le mouvement budgétaire suivant :

Compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

⇒ OMSP	+ 500 €
⇒ Divers	- 500 €
	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de cette subvention à l'OMSP à l'unanimité.

7. PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur l'Adjoint **ANDOLFATTO** expose,

Dans le cadre des voyages scolaires, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les sorties suivantes :

○ **Lycée Jean-Mermoz – Saint-Louis**

- ◆ Voyage scolaire en Pologne du 12 au 20 octobre 2016.
 - *Nombre d'élèves concernés = 3 (10 €/élève)*

Soit : 270 € de participation

- ◆ Voyage scolaire à Barcelone en Espagne du 10 au 14 octobre 2016.
 - *Nombre d'élèves concernés = 4 (10 €/élève)*

Soit : 200 € de participation

- ◆ Voyage scolaire à Nuremberg en Allemagne du 30 novembre au 2 décembre 2016.
 - *Nombre d'élèves concernés = 4 (10 €/élève)*

Soit : 120 € de participation

○ **Ecole Marcel Pagnol – Huningue**

- ◆ Séjour scolaire du 19 au 23 juin 2017.
 - *Nombre d'élèves concernés = 60 (15 €/élève)*

Soit : 4 500 € de participation

○ **Ecole Collège des Missions - Blotzheim**

- ◆ Voyage scolaire à Berlin du 22 au 30 avril 2017.
 - *Nombre d'élèves concernés = 4 (10 €/élève)*

Soit : 360 € de participation

- ♦ Classe de découverte à Stosswihr du 14 au 19 mai 2017.
 - *Nombre d'élèves concernés = 1 (10 €/élève)*

Soit : 60 € de participation

- ♦ Classe verte à Cerniébaud dans le Jura du 29 mai au 2 juin 2017.
 - *Nombre d'élèves concernés = 4 (10 €/élève)*

Soit : 200 € de participation

- ♦ Séjour linguistique à Londres du 23 au 28 avril 2017.
 - *Nombre d'élèves concernés = 1 (10 €/élève)*

Soit : 60 € de participation

- ♦ Séjour en Belgique à « l'Euro Space » du 18 au 20 janvier 2017.
 - *Nombre d'élèves concernés = 8 (10 €/élève)*

Soit : 240 € de participation

Soit un total de : 6 010 € de participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de ces participations **à l'unanimité**.

8. AFFAIRES DE PERSONNEL

A. DEMANDE D'INTERVENTION POUR LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Monsieur **le Maire** expose :

En matière de santé et sécurité au travail, la loi définit une obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur. Celui-ci doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Il est rappelé à cet égard que la santé correspond à « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » selon une définition de l'O.M.S. (Organisation mondiale de la Santé).

Une circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre, dans la Fonction Publique Territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention

des risques psychosociaux (R.P.S.) définit les obligations des collectivités territoriales sur cette thématique et définit notamment les modalités de mise en œuvre d'un diagnostic et d'un plan de prévention des risques psychosociaux.

La dite circulaire a également défini le rôle des Centres de Gestion dans la prévention des risques psychosociaux pour assister les collectivités désireuses de réaliser le diagnostic et le plan en partenariat avec les Centres de Gestion.

Compte tenu de la complexité des facteurs psychosociaux considérés comme un vaste ensemble de variables, d'éléments à l'intersection des dimensions individuelles, collectives et organisationnelles de l'activité professionnelle, il est proposé de nous adjoindre les services du Centre de Gestion du Haut-Rhin et plus particulièrement le psychologue du travail.

Après avoir pris connaissance des conditions générales de l'intervention du psychologue du travail pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux, proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin telles qu'arrêtées par son Conseil d'Administration en sa séance du 21 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'intervention du psychologue du travail, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour la réalisation du diagnostic et du plan de prévention des risques psychosociaux ;
- atteste avoir réalisé son document unique d'évaluation des risques professionnels (DU), le tenir à jour ;
- reconnaît que l'engagement de la collectivité territoriale est ferme et définitif ;
- autorise M. le Maire à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

B. CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A UN RECRUTEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN

Monsieur **le Maire** expose :

Dans le cadre du recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services, le Centre de Gestion du Haut-Rhin et plus particulièrement son psychologue du travail

ont été sollicités pour accompagner la Ville dans le processus de recrutement par la participation du psychologue du travail aux premiers entretiens.

Cette intervention est facturée moyennant un montant de 350,00 € pour 5 heures de travail.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner suite à la proposition d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette intervention

par **27 voix Pour**
1 Abstention (Mme GESSER-NEUNLIST)

C. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur **le Maire** expose :

En complément du plan communal de promotion (adopté par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2016), il est proposé de compléter ce plan de la façon suivante :

- création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (79,92 %)
- suppression d'un emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (79,92 %).

Cet emploi pourra être pourvu au 1^{er} décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette modification **à l'unanimité**.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 19h50.

